



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Clet

COMMUNIQUÉ

LE MUNICI'pale

HÔTEL DE VILLE SAINT-CLET

4, rue du Moulin, Saint-Clet

Téléphone : 450 456-3363 | info@st-clet.com

www.st-clet.com

MARS 2026



HORAIRE

Le camp de jour sera offert du lundi au vendredi de 6 h 45 à 17 h 45,
du 25 juin au 14 août 2026.

TARIFICATION DU CAMP DE JOUR

	1 ^{er} enfant	2 ^{ième} enfant	3 ^{ième} enfant
SEMAINE 1 (2 JOURS) 25 ET 26 JUIN 2026	56 \$	52 \$	48 \$
SEMAINE 2 (4 JOURS) 29 JUIN AU 3 JUILLET 2026 (congé - 1 ^{er} juillet)	112 \$	104 \$	96 \$
SEMAINES RÉGULIÈRES (5 JOURS) JUSQU'AU 14 AOÛT 2026	140 \$	130 \$	120 \$
SEMAINES AVEC SORTIES EXTÉRIEURES (SEM. 4 ET 8)	155 \$	145 \$	135 \$

VIENS
T'AMUSER
CET ÉTÉ!

Les inscriptions se feront en ligne sur la
plateforme Qidigo :

[https://www.qidigo.com/u/Municipalite-
de-Saint-Clet/](https://www.qidigo.com/u/Municipalite-de-Saint-Clet/)

**Le paiement complet devra être effectué en
ligne avant le 8 mai 2026 via la plateforme
Qidigo. Il s'agit de la même plateforme que
l'an dernier.**

Notez que le numéro d'assurance sociale
vous est demandé pour la production des
relevés 24. Aucun relevé fiscal ne pourra être
émis sans cette information.

Merci d'entrer correctement vos
renseignements, car ils figureront tels quels
sur votre relevé officiel. Au besoin, référez-
vous au centre d'aide de Qidigo :

[https://aide.qidigo.com/fr/client-dun-
organisme-qui-utilise-qidigo](https://aide.qidigo.com/fr/client-dun-organisme-qui-utilise-qidigo)

INSCRIPTIONS Du lundi 13 avril au vendredi 1^{er} mai 2026

- Seuls les enfants résidents de Saint-Clet sont admissibles à l'inscription.
- Le nombre de places est limité.

- Aucuns frais additionnels
pour les frais de garde •

DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENFANTS RÉSIDENTS DE SAINT-CLET AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Une demande d'accompagnement est obligatoire pour les enfants vivant avec une limitation cognitive ou physique. Le programme d'accompagnement s'adresse aux enfants qui nécessitent un suivi particulier et qui ont de la difficulté à s'intégrer à un groupe ou suivre des consignes par exemple en raison d'un handicap physique, un diagnostic d'autisme, TDA ou d'hyperactivité.

Pour être admissible au programme d'accompagnement, l'enfant doit être capable de s'intégrer aux activités régulières du camp de jour et il doit être dans l'intérêt de l'enfant de fréquenter le camp de jour. Il est important de préciser qu'il ne s'agit ni d'un service spécialisé, ni d'un service de répit ou de gardiennage.

Les demandes d'accompagnement seront acceptées **jusqu'au 15 mars 2026**. Le formulaire est disponible sur notre site Web.

La Municipalité se réserve le droit de refuser une inscription au camp de jour en raison d'un manque de ressources d'accompagnateurs de camp de jour.